

## **Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES)**

### **Projet de mandat 2026-2029**

#### **VISION**

Un monde où la durabilité, la justice sociale, l'équité et la diversité culturelle sont au cœur de la conservation de la nature, et où la conservation répond à l'urgence et aux défis de notre planète.

#### **MISSION**

Faire progresser la mission de l'UICN en générant des savoirs, en mobilisant l'influence et en favorisant les actions qui intègrent la conservation de la nature à la justice sociale, culturelle, environnementale et économique, en prenant en compte l'intersection entre conservation et climat dans un monde de plus en plus complexe.

#### **APPROCHES STRATÉGIQUES**

La Commission s'acquitte de sa mission en impliquant ses membres, les autres Commissions de l'UICN, les Membres de l'UICN, le Secrétariat de l'UICN, ainsi que les principaux acteurs, autour de la définition de politiques, de recherches sur le terrain, de connaissances spécialisées et d'actions ciblées qui visent à :

##### **A. Identifier et analyser**

Identifier, analyser et tirer des enseignements des politiques et pratiques à l'intersection entre conservation de la nature, préoccupations socio-économiques, justice environnementale et préoccupations culturelles et spirituelles des communautés humaines. Il s'agit notamment de rassembler et d'analyser des études de cas et des expériences sur le terrain qui mettent en évidence les liens qui existent entre la conservation, l'équité sociale et la justice.

##### **B. Faire preuve d'un leadership éclairé**

Influencer le dialogue international sur la conservation en offrant des perspectives visionnaires sur l'intersection entre conservation de la nature, justice sociale, changement climatique et développement durable.

La CPEES s'appuie sur son rôle fédérateur pour réunir diverses parties prenantes – dont des décideurs politiques, des chercheurs, des peuples autochtones et des communautés locales – afin d'engager des discussions de haut niveau qui façonnent l'agenda mondial de la conservation. En apportant ses contributions à des publications influentes, en guidant les processus décisionnels et en encourageant la collaboration et l'innovation, la CPEES veille à ce que les politiques et pratiques en matière de conservation accordent la priorité aux solutions transformatrices et aux idées avant-gardistes. Ces efforts permettront à la CPEES d'inciter la communauté internationale à adopter des approches plus résilientes, plus justes et plus efficaces en matière de conservation.

##### **C. Promouvoir les approches holistiques**

Promouvoir une approche holistique de la conservation de la nature et du développement durable dans toute l'Union, en reconnaissant les complexités et en favorisant le dialogue ainsi que l'apprentissage collaboratif. Cette approche doit respecter la diversité des valeurs, des connaissances et des expériences, en veillant au caractère inclusif et culturellement approprié des stratégies de conservation.

#### **D. Mener des recherches innovantes**

Mener des travaux de recherche de pointe sur les grandes questions environnementales, économiques et sociales, et en faire la synthèse. L'objectif consiste à fournir aux Membres de l'UICN, au personnel, aux membres de la Commission et aux partenaires de terrain des informations exploitables et des recommandations reposant sur des données probantes, afin de favoriser une prise de décision éclairée et une conservation efficace.

#### **E. Donner des conseils sur les politiques et les pratiques**

Donner des conseils sur les politiques et pratiques des institutions du secteur public, du secteur privé et de la société civile en ce qui concerne la conservation de la nature. Veiller à ce que ces institutions intègrent les dimensions sociales et environnementales dans leurs programmes de conservation et de développement.

#### **F. Renforcer les capacités de l'UICN**

Contribuer à la mise en œuvre du Programme de l'UICN et soutenir la Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN en renforçant ses capacités grâce à la participation de cultures et de groupements d'intérêt divers. Il s'agit notamment d'intégrer les différentes formes de savoirs, d'expériences et de compétences des divers secteurs et parties prenantes afin de renforcer l'influence et la portée de l'UICN.

L'UICN, en favorisant une collaboration inclusive, sera mieux positionnée pour atteindre ses objectifs à long terme et répondre aux défis planétaires en constante évolution dans le domaine de la conservation.

#### **G. Soutenir et prôner une participation inclusive**

Soutenir et prôner une participation et une gouvernance pleines et effectives des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes, des jeunes, des chefs de file faisant le lien entre les générations et des communautés religieuses, à tous les niveaux de politiques et de pratiques en matière de conservation de la nature et de développement. Promouvoir activement l'inclusion de ces groupes dans les processus décisionnels, en veillant à ce que leurs points de vue soient intégrés dans les cadres politiques. Plaider pour des politiques qui consolident leurs droits et leurs capacités, et favoriser leur autonomisation grâce au renforcement de leurs capacités, à une participation équitable, ainsi qu'à la protection de leurs droits culturels et environnementaux. Ces efforts assureront l'intégration des activités de plaidoyer et de soutien dans les efforts de conservation déployés à l'échelle locale aussi bien que mondiale.

### **PRIORITÉS DU PROGRAMME**

#### **1. Une approche holistique pour lutter contre les crises du climat et de la biodiversité**

Relever les défis interdépendants que sont le changement climatique et la perte de biodiversité, dans le cadre d'une crise planétaire plus globale, en formulant des recommandations politiques qui favorisent la résilience des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et la résilience climatique. La conservation est un élément central de la solution à apporter, car les écosystèmes en bonne santé présentent des défenses naturelles contre les effets du changement climatique et favorisent les solutions fondées sur la nature. La CPEES collaborera avec les décideurs politiques, les parties prenantes de tous les secteurs, les peuples autochtones et les communautés locales, leur leadership étant essentiel à la mise en œuvre d'actions communautaires durables en faveur du climat et de la biodiversité. Le fait de mettre l'accent sur les dimensions sociales de ces crises garantit la mise en œuvre de solutions équitables et inclusives, présentant la conservation comme un élément clé de la résilience face aux défis planétaires.

#### **2. Réimaginer la conservation**

Mettre au point et promouvoir des modèles de conservation innovants qui reflètent l'évolution des

paysages politiques, économiques et environnementaux, tout en affrontant les difficultés grandissantes qu'il y a à atteindre les objectifs en matière de conservation dans un environnement politiquement polarisé. Il s'agit notamment de favoriser le dialogue et la collaboration entre les différentes perspectives politiques, sociales et culturelles en vue de créer des approches inclusives et équitables en matière de conservation qui soient liées au climat. Ces approches se doivent d'être résilientes, adaptatives et à même de combler les fossés pour veiller à ce que les efforts de conservation soient inclusifs et durables sur le long terme. Donner la priorité aux collaborations qui placent la conservation dans des contextes sociaux et politiques plus larges, permettant ainsi à la conservation de progresser même dans des environnements divisés ou tendus sur le plan politique.

### **3. Des entreprises et un leadership économique responsables, au service de la conservation**

Mettre au point, pour les entreprises, des politiques et des pratiques qui favorisent un engagement durable, équitable et basé sur les droits humains dans le domaine de la conservation. Se concentrer sur l'analyse économique pour approfondir notre compréhension des liens qui existent entre la conservation et le développement, en mettant l'accent sur la durabilité à long terme et l'équité sociale. Encourager les entreprises à adopter des approches positives pour la nature, à appliquer les principes de l'économie circulaire, à prévenir la perte de biodiversité et à respecter les droits humains. Aligner les objectifs de conservation et de justice sociale sur les incitations financières et les stratégies de développement durable, en créant un cadre dans lequel la protection de l'environnement et l'équité sociale sont pleinement prises en compte dans la prise de décisions économiques et commerciales.

### **4. Gouvernance, droits humains et équité**

Renforcer les cadres de gouvernance qui donnent la priorité à l'équité, à la transparence ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits humains dans la gestion des terres, des mers et des ressources naturelles. Veiller à ce que ces systèmes respectent les droits des peuples autochtones et des communautés locales, qu'ils intègrent la dimension de genre et qu'ils répondent aux besoins des autres communautés vulnérables. Une attention particulière sera accordée à la protection des droits et de la sécurité des défenseurs de l'environnement, qui sont en première ligne lorsqu'il s'agit de protéger les écosystèmes et de défendre la justice sociale et environnementale. Promouvoir des modèles de gouvernance qui intègrent la justice sociale, l'équité, la durabilité environnementale et les droits humains, en favorisant la collaboration entre les différentes parties prenantes. Ces efforts soutiendront la création de systèmes de gouvernance résilients et équitables qui protégeront à la fois les écosystèmes et les communautés qui en dépendent.

### **5. Une diversité florissante**

Veiller à ce que les politiques de conservation respectent, préservent et encouragent la diversité culturelle, bio culturelle et spirituelle, ainsi que le patrimoine. Soutenir et favoriser les initiatives qui protègent les sites revêtant une importance spirituelle ou culturelle, le patrimoine culturel immatériel, les paysages culturels, les systèmes de savoirs autochtones et traditionnels, les innovations, les pratiques, la diversité linguistique et les traditions spirituelles. Reconnaître et faire connaître l'interdépendance intrinsèque de la nature, de la culture, de la foi et de la spiritualité. Investir dans les efforts de conservation qui favorisent activement la résilience culturelle, rehaussent le profil des expressions culturelles et soutiennent l'épanouissement des communautés humaines et non humaines. Accorder en outre la priorité à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement pour mettre l'accent sur le rôle de la diversité culturelle et spirituelle dans le maintien des écosystèmes, favorisant ainsi une meilleure compréhension et une meilleure gestion du monde naturel.

### **6. Développement de la jeunesse et diversité du leadership dans le domaine de la conservation**

Donner la priorité à l'autonomisation des jeunes et des leaders d'origines diverses dans le domaine de la conservation, en proposant un mentorat intergénérationnel, en offrant des possibilités de renforcement des capacités et en assurant l'accès aux ressources et aux plateformes pour une participation et un leadership substantiels. Favoriser une approche du leadership qui embrasse le concept de diversité, y compris les perspectives de genre ainsi que les perspectives autochtones et culturelles, afin de veiller à ce que les efforts de conservation soient inclusifs et représentatifs de

toutes les voix qui souhaitent se faire entendre. Construire un réseau mondial de jeunes leaders d'origines diverses, capables de relever les défis planétaires malgré leur complexité et d'apporter des solutions innovantes en matière de conservation.

Encourager les générations et les personnes d'origines diverses à collaborer afin d'assurer un leadership inclusif, qui façonne l'avenir du monde de la conservation, en favorisant un changement transformateur et équitable.

## **STRUCTURE**

La Commission est dirigée par son Président, élu par les Membres de l'UICN, ainsi que par son Vice-président, nommé par le Conseil de l'UICN sur recommandation du Président de la Commission. Le Comité directeur de la CPEES, nommé conformément aux Statuts et au Règlement de l'UICN, aide le Président et le Vice-président à guider et à coordonner les activités de la Commission. La manière dont la Commission est organisée en vue d'obtenir les résultats escomptés dans les Domaines de Programme est laissée à la discrétion du Président, qui consulte le Vice-président et le Comité directeur le cas échéant.

Le Président participe également au Conseil de l'UICN en tant que membre à part entière, ayant plein droit de vote.

## **COMPOSITION**

La Commission se caractérise par la diversité de ses membres en termes de disciplines, de cultures, de langues, de régions géographiques, de traditions spirituelles, d'âge et de genre. Elle apporte des perspectives, des valeurs et des expériences diverses aux débats, à l'analyse et à la promotion des questions qui relèvent de sa vision et de sa mission. La Commission compte parmi ses membres certains des plus grands praticiens en matière de conservation et de développement durable, des spécialistes des sciences naturelles et sociales et des chefs traditionnels de communautés autochtones. Des experts de grandes organisations de conservation et de développement, ainsi que de jeunes professionnels ayant fait leurs preuves en matière de développement durable au niveau communautaire, national, régional et international, apportent une contribution précieuse aux travaux de la Commission.

L'adhésion est volontaire et se fait sur invitation ou sur demande, généralement avec l'appui d'un professionnel référent ou de membres actuels de la Commission. En raison de la vaste portée de son action, la Commission doit élargir et renforcer ses capacités en augmentant ses effectifs, en nouant des partenariats stratégiques, en menant une campagne active de collecte de fonds et en mobilisant son réseau.

### **La CPEES et le Secrétariat**

La CPEES travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'UICN, sur un large éventail de programmes régionaux et mondiaux. Ceux-ci concernent, sans s'y limiter, des domaines clés tels que les droits humains dans le domaine de la conservation, les peuples autochtones et les communautés locales, l'égalité des genres, l'économie et l'élaboration de politiques positives pour la nature.

### **La CPEES et les Membres de l'UICN**

Dans le même temps, la CPEES collabore activement avec les Membres de l'UICN – gouvernements, organisations de la société civile et organisations de peuples autochtones – pour, ensemble, générer des connaissances, appuyer l'influence des politiques et promouvoir l'innovation sur le terrain. En faisant le lien entre les expériences locales et les processus mondiaux, la CPEES renforce la capacité de l'Union à répondre aux défis interconnectés d'aujourd'hui en matière de biodiversité, de climat et de justice.

Ce double engagement, avec le Secrétariat et avec les Membres, renforce le rôle unique de la CPEES qui agit comme un pont entre le savoir, la pratique et la politique dans le système de l'UICN.